

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 10

Convocation du 24 janvier 2023

Présents : Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

Absents : Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-03 : CHOIX DU REVETEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE PASTEUR

- Vu Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal sur l'aménagement de la cour de la mairie, qui fait partie du marché de travaux de requalification de la rue Pasteur.

Il est prévu un cheminement piéton pour accéder à la mairie et à la salle Saint Nivard.

Il est à ce jour prévu de végétaliser les places de stationnement avec des dalles alvéolées. Plusieurs conseillers ayant remis en cause cette décision, une consultation est demandée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix POUR, 2 ABSTIENTIONS et 1 CONTRE, choisit dans le cadre des travaux de requalification de la rue Pasteur, d'enherber les places de stationnement devant la mairie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN